

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quel que soit votre statut (non cadre ou cadre), dès votre embauche à Airbus, vous êtes affiliés de manière **obligatoire** à **IPECA PRÉVOYANCE**. C'est un contrat souscrit par l'employeur garantissant **les risques décès et arrêt de travail / invalidité**.

⇒ En cas d'incapacité temporaire ou permanente de travail, une indemnité quotidienne ou une rente d'invalidité est versée au salarié.

⇒ En cas de décès du salarié, suivant les **dispositions** que vous avez choisies, un capital ou une rente est versée à vos bénéficiaires.

En fonction de l'évolution de votre **situation familiale** (mariage, séparation, âge de vos enfant à charge...), nous vous recommandons de choisir l'option la plus adaptée.



Vérifiez régulièrement que les dispositions choisies correspondent toujours à votre situation personnelle.

CAPITAL DÉCÈS

Deux options sont proposées:

⇒ **OPTION A** : versement d'un capital de base majoré et d'un capital additionnel en cas d'enfants à charge.

⇒ **OPTION B** : versement d'un capital de base et rente éducation mensuelle jusqu'au 21^e anniversaire de l'enfant (ou 25^e anniversaire si poursuite d'étude)

L'option A sera appliquée par défaut :

- si le participant n'a exprimé aucun choix d'option lors de la souscription au contrat
- lorsque le participant n'a plus d'enfants à charge au jour de son décès

Le choix de l'option A ou B sera plus adapté selon :

Votre composition familiale



L'âge de vos enfants



La durée de leurs études



Pour connaître vos bénéficiaires et votre option actuelle, contactez IPECA par courriel :

contact.affil@ipeca-prevoyance.fr

en précisant votre numéro d'adhérent (information disponible sur votre carte de mutuelle) ou votre numéro de sécurité sociale.

Pour plus de renseignements sur les garanties proposées, connectez vous à votre **espace privé IPECA** www.ipeca.fr pour retrouver les informations suivantes :

- ⇒ La notice d'information
- ⇒ Le formulaire de désignation des bénéficiaires décès
- ⇒ Le formulaire de choix option décès





Exemple 1 : salarié non cadre. Salaire annuel brut de 40 000 €

	2 enfants à charge de 5 et 8 ans		2 enfants à charge de 15 et 18 ans	
CAPITAL DÉCÈS	OPTION A	OPTION B	OPTION A	OPTION B
Capital de base	124 000 €	84 000 €	124 000 €	84 000 €
Capital additionnel en cas d'enfants à charge âgé de moins de 25 ans (à répartir entre les enfants)	20 000 €	N/A	20 000 €	N/A
Rente annuelle d'éducation par enfant à charge (jusqu'au 21 ans de l'enfant ou 25 ans si poursuite d'études)	N/A	3200 € / an / enfant Rente totale perçue jusqu'à 21 ans : 92 800€	N/A	3200 € / an / enfant Rente totale perçue jusqu'à 21 ans : 28 800 €
Total	144 000 €	176 800 €	144 000 €	112 800 €

Exemple 2 : salarié forfaité ou cadre. Salaire annuel brut 60 000 €

	1 enfant à charge de 2 ans		1 enfant à charge de 5 ans	
CAPITAL DÉCÈS	OPTION A	OPTION B	OPTION A	OPTION B
Capital de base	186 000 €	126 000 €	186 000 €	126 000 €
Capital additionnel en cas d'enfants à charge âgé de moins de 25 ans (à répartir entre les enfants)	30 000 €	N/A	30 000 €	N/A
Rente annuelle d'éducation par enfant à charge (jusqu'au 21 ans de l'enfant ou 25 ans si poursuite d'études)	N/A	4800 € / an / enfant Rente totale perçue jusqu'à 21 ans : 91 200 €	N/A	4800 € / an / enfant Rente totale perçue jusqu'à 21 ans : 76 800 €
Total	216 000 €	217 200 €	216 000 €	202 800 €

Ces exemples sont donnés à titre indicatifs. Pour une simulation personnalisée, se référer à la notice d'information IPECA PREVOYANCE.

Pour plus d'information sur les garanties proposées ou le choix des options, vos délégués CFE-CGC sont à votre disposition.

Votre contact CFE-CGC : Odile THORAL

